

# Info

# Bulletin

N° 3/07

[www.musee-armee.ch](http://www.musee-armee.ch)

s a m +

schweizer armeeremuseum  
musée suisse de l'armée  
museo svizzero dell'esercito  
museum svizra da l'armada

## Procès-verbal

de la 29<sup>e</sup> assemblée ordinaire des membres,  
le 28 avril 2007 à Thoune

*Offiziers-Koffer — Malle d'officier  
Ordonnance 1889 Ordonnance*



- Procès-verbal (3)
- La malle d'officier bien connue et son histoire lacunaire (15)
- Zurich: le Musée national expose désormais des armes historiques (21)

# Procès-verbal

## de la 29<sup>e</sup> assemblée ordinaire des membres, le 28 avril 2007 à Thoune

### 1. Salutations

Bruno Maurer, président de la Vsam, ouvre à 10h15 sur la place d'armes de Thoune la 29<sup>e</sup> assemblée ordinaire des membres, à laquelle participent 148 personnes. Un grand nombre de personnes se sont excusées, notamment le Conseiller fédéral Christophe Blocher. Parmi les personnes présentes, il convient de mentionner Ursulina Huder-Guidon, représentante du Conseil communal de Steffisburg, Marc Imobersteg, président de la section de Berne de l'ASEAA, Pierre Deladoey, président de la section Léman de l'ASEAA, Martin Huber, président de la Fondation du Musée à l'arsenal de Schaffhouse et nouveau délégué du DDPS au matériel historique, ainsi que le cdt C a d Arthur Moll. Participent également à l'assemblée le div a d Paul Müller, le div a d Waldemar Eymann, le div a d Hans Gall, le div Edwin Ebert, Jean-Claude Dutoit et Alfred Nyffler, directeurs retraités au Groupement de l'armement (GDA), Marcel Rosch, de l'Etat-major de planification de l'armée, et Erich Beutler, de la Base logistique de l'armée (BLA).

Le 6 février 2007, le prof. Martin Burckhardt, ex-conseiller national et président de l'ex-Fondation du Musée suisse de l'armée, est décédé à l'âge de 86 ans. Il s'était engagé passionnément pendant des années pour la réalisation d'un Musée suisse de l'armée. L'assemblée observe une minute de silence pour honorer la mémoire de l'ex-président de la Fondation et des autres membres décédés. L'invitation et les documents nécessaires ont été envoyés dans les délais à tous les mem-

bres de l'association, avec le bulletin 2 / 2007. L'ordre du jour est adopté sans discussion.

### 2. Élection des scrutateurs

Sont proposés et élus en qualité de scrutateurs:

- Fritz Mumenthaler,
- Alfred Maag,
- Hansruedi Dubach.

### 3. Procès-verbal de la 28<sup>e</sup> assemblée des membres du 29 avril 2006 à Thoune

Le procès-verbal adopté le 29 mai 2006 par le comité et publié dans le bulletin 3 / 2006 est adopté sans discussion.

### 4. Rapport annuel 2006

#### 4.1 Compléments du président

Le rapport annuel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006 a été expédié avec l'invitation. En complément, le président précise qu'au début mars 2007, le DDPS (concrètement: la BLA) a ajourné une deuxième fois de six mois la résiliation de la Convention de prestations qui reste ainsi valable jusqu'à la fin 2007. Le mode de collaboration future avec le DDPS n'est toujours pas clair.

Arrivé à la fin de son mandat, le président tire le bilan de neuf années de présidence. Lorsqu'il a pris ses fonctions, aussi bien l'association que la Fondation étaient convaincues que la réalisation d'un Musée de l'armée était imminente. Cet optimisme était

### Impression

Bulletin des membres de l'Association du musée suisse de l'armée  
Adresse: Association du musée suisse de l'armée Vsam, Case postale 2634, 3601 Thoune,  
info@armeemuseum.ch  
Rédaction: Hugo Wermelinger, h.wermelinger@armeemuseum.ch

Photographie de couverture: Malle d'officier de la première ordonnance de 1889 (voir l'article page 15).

motivé par une lettre du Conseiller fédéral Villiger, datant de 1995, par laquelle il mettait à disposition les bâtiments de l'ex-régie des chevaux et permettait d'entrevoir la fourniture d'autres prestations. Sur cette base, l'association et la Fondation avaient élaboré avec le DMF un projet de construction prêt à la réalisation; le Parlement avait débloqué à cet effet un crédit de 9,4 millions de francs. La commune de Steffisburg avait également délivré le permis de construire. Le courrier du Conseiller fédéral Villiger mentionnait toutefois aussi la nécessité d'apporter la preuve que les ressources financières en vue de la réalisation de l'exposition et pour l'exploitation du musée sans avoir à faire de dettes étaient garanties. Malheureusement, la Fondation ne parvint pas à se procurer les fonds nécessaires, qui s'élevaient de 10 à 15 millions de francs. Le crédit débloqué par le Parlement était de durée limitée, comme le permis de construire. C'était donc la situation trouvée par le président lors de son entrée en fonctions. Une mesure immédiate prise alors

avait consisté en une nouvelle intervention, avec une demande de participation aux coûts par le DDPS. La réponse du Conseil fédéral avait été qu'une aide était impossible, les bases légales faisant défaut! Dans cette situation, il a au moins été possible d'adapter aux besoins actuels une directive concernant la mise en sûreté de matériel de l'armée, datant de la Deuxième Guerre mondiale, pour éviter la perte irrémédiable de biens culturels précieux. Les deux années suivantes ont été caractérisées par des efforts en vue de la création des bases légales dans le cadre de la révision de la loi sur l'armée et l'administration militaire. Ce projet a échoué de justesse. Le Conseil des États l'a rejeté à une majorité hasardeuse de 15 voix contre 14. Depuis, cette décision est considérée comme sacro-sainte par le DDPS. Un aspect plus réjouissant est qu'il a été possible, depuis, de sauvegarder pour la postérité beaucoup de matériel précieux grâce à un immense et patient travail. Le président sortant conclut son message sur la constatation quelque peu amère que pré-



Le nouveau président Paul Müller et son prédécesseur Bruno Maurer

cisément notre pays, dans lequel les liens avec l'armée de milice ont sans doute été plus étroits que dans tout autre pays d'Europe, ne dispose pas, aujourd'hui, d'un Musée de l'armée. «Mon vœu est et reste la réalisation de ce musée. Je me suis battu pendant neuf ans à cet effet. Je souhaite à mon successeur qu'il ait plus de succès.»

Les participants à l'assemblée remercient le président sortant par une longue acclamation.

#### 4.2 Ressort de la collection systématique

Henri Habegger, 1<sup>er</sup> vice-président et chef du ressort de la collection systématique, rend compte des travaux effectués pendant l'exercice sous revue. Une fois de plus, les résultats sont réjouissants.

Henri Habegger commence en présentant les collaboratrices et collaborateurs ainsi que leurs domaines de responsabilités: Andreas Laubacher est compétent pour le domaine de l'équipement personnel, Vania Keller pour la collection d'insignes et la vente, Heinz Bhend pour le soutien à l'exploitation et le matériel général, Fritz Steuri pour le domaine des armes et du matériel technique, et Vikkie Jäger pour la vente par correspondance; de plus, cette dernière apporte son soutien, au besoin, lors de manifestations. Les dépenses en rapport avec Mme Jäger sont à la charge de la Vsam, tandis qu'une demande de remboursement est présentée au DDPS pour le reste du personnel engagé de manière fixe. De plus, Antonin Tarchini travaille pour nous pour six mois depuis le début de 2007, partiellement dans le cadre de son service militaire. Il est titulaire d'un diplôme de «Conservateur-Restaurateur spécialisé dans le domaine du

patrimoine technique et industriel» de la Haute école spécialisée de La Chaux-de-Fonds. Ses tâches sont l'élaboration d'un concept de sauvegarde des véhicules historiques, sur la base des enseignements tirés dans ce domaine aux niveaux national et international, l'élaboration de propositions concernant l'entreposage, l'entretien et la remise en état, de même que le développement d'un concept et de propositions concernant l'inventaire et la documentation.

La vaste collection de photographies et de graphiques a fait l'objet d'un tri préalable et elle a été entreposée de manière optimale à un nouvel emplacement. Son traitement est encore en suspens. La collection de lampes et de lanternes a été aménagée à un nouvel emplacement. Le traitement de l'importante collection de matériel sanitaire (plus de 100 palettes) a commencé à l'emplacement provisoire de Seftigen avec l'aide de volontaires au nombre desquels figurent le divisionnaire Eichenberger, ex-médecin en chef de l'armée, et des collaborateurs retraités de la Pharmacie de l'armée. La mise à jour de la collection d'uniformes et de couvre-chefs s'est poursuivie systématiquement. La collection de matériel vétérinaire a pu être notablement étendue grâce à la prise en charge du matériel de l'ex-Infirmerie vétérinaire.

Le nouveau tri et la saisie de la collection de munitions sont pratiquement terminés. Avec l'aide de volontaires et de spécialistes du service d'élimination des munitions non explosées, il a été possible, dans le cadre d'une action qui s'est étendue sur plusieurs semaines en été 2006, de traiter le très important matériel qui représentait largement plus de 200 palettes. Le tri et le nettoyage du matériel de la collection d'ap-

pareils optiques ont commencé et progressent bien. Le tri détaillé de la collection d'armes portatives a commencé avec l'aide de volontaires spécialistes. La collection de malles d'officiers, comme partie de la vaste collection de matériel de paquetage, a été mise à jour et saisie; les travaux relatifs à la documentation sont en cours. Les travaux concernant la bibliothèque, avec son inventaire, se sont poursuivis, comme la saisie des règlements et de la collection d'états de détail. Nous avons reçu près d'une centaine d'importantes donations en 2006. Les mesures de réductions mises en œuvre dans les arsenaux et les PAA ont à nouveau généré d'extraordinaires volumes de matériel dont il a fallu s'occuper.



*Sacoche pour moto endommagée par le climat régnant dans l'ex-PAA de Berthoud*

La BLA a concentré dans l'ex-PAA de Berthoud la collection de véhicules anciens, auparavant entreposée de manière décentralisée. Malheureusement, le matériel a subi très rapidement des dommages car le climat qui règne dans les locaux à disposition est parfaitement inadéquat. Malgré des



*Cette belle collection ne peut malheureusement plus être visitée*

promesses à la teneur différente, la majeure partie des véhicules anciens entreposés jusqu'ici à l'étage supérieur du manège de Thoune ont aussi été déplacés à Berthoud. Il s'ensuit que la belle collection que nous avons présentée en 2004 lors de notre assemblée des membres et que de nombreux groupes de visiteurs avaient découverte depuis ne peut plus être vue. Un groupe de travail dirigé par Henri Habegger a fait d'importants progrès concernant la saisie et l'appréciation de l'ensemble du parc de véhicules anciens. Pour prévenir les dommages matériels, nous avons donné suite à une suggestion d'Antonin Tarchini et installé dans la quasi-totalité de nos entrepôts des appareils de saisie permanente de la température et du taux d'humidité.

L'année passée, nos ressources personnelles mesurées ont été mises fortement à contribution par les déménagements. Ainsi, tous les bâtiments de l'aire du «Feuerwerker» à Thoune ont été vidés et mis à disposition dans les délais en vue de leur vente à la ville de Thoune. L'étage supérieur du bâtiment 782, déjà largement aménagé, a également

dû être vidé et restitué à RUAG qui en avait besoin pour son propre usage. En échange, RUAG a mis à notre disposition le bâtiment 771, à proximité immédiate, ce qui nous a permis de restructurer plusieurs domaines de la collection. Fort heureusement, la filiale de l'arsenal à Seftigen est à notre entière disposition. Il a été possible d'y abriter une bonne partie des objets qui se trouvaient auparavant au «Feuerwerker». Vu la suppression de l'arsenal de Sarnen, le pool d'uniformes et d'équipements historiques qui s'y trouvait pour la remise en prêt a dû être transféré à l'arsenal d'Aarau. Ces travaux ont été assortis d'un tri approfondi de l'ensemble du matériel, sous notre direction. Le matériel excédentaire est entreposé à Berthoud où il sera d'abord proposé, sous notre direction technique, à des Musées ayants droit; ensuite, le reste sera vendu. Actuellement, le matériel historique de l'armée se trouve à plus d'une douzaine d'emplacements en Suisse. L'un des principaux problèmes reste l'insécurité qui règne au sujet de l'occupation et de l'affectation des entrepôts. Les nombreux déménagements qui s'imposent nécessitent un intense travail et ne servent pas notre cause. Comme un immense travail nous attend encore, il est impératif d'améliorer rapidement la situation à ce sujet et de la rendre plus transparente.

Pendant l'exercice sous revue, nous avons conçu les expositions suivantes et leur avons apporté notre soutien: Patrouille des Glaciers, Journées des Forces terrestres à Thoune, Leuzigen pendant la Deuxième Guerre mondiale, Mission en Corée de la Bibliothèque militaire fédérale, Journées du service Croix-Rouge et des professions du domaine des soins à Bâle, exposition spéciale lors de la Gant à Thoune, exposition

artisanale à Steffisburg, Division de campagne 5 pendant la Guerre froide à Gränichen. Nous avons également appuyé l'émission «Menschen, Technik, Wissenschaft» de la télévision suisse allemande pour des prises de vues de la mitrailleuse 08 / 15. Différentes activités en rapport avec les expositions à venir sont en cours de préparation, notamment à Thoune, Schaffhouse, Langenthal, Lugano et Berne.

En 2006, quelque 90 groupes, représentant plus de 2000 personnes, ont visité nos collections. Nous avons déjà accueilli plus de 20 groupes cette année. Notre association édite aussi des livres. L'ouvrage de fond de Jürg Trick, officier expérimenté du génie et grand connaisseur de la matière, intitulé «Übersetzmittel der Schweizer Armee ab 1815» (Moyens de franchissement de l'armée suisse à partir de 1815) compte près de 400 pages et contient, de plus, un CD sur lequel sont enregistrées plus de 700 autres pages. L'ouvrage de Carl Hildebrandt est une présentation minutieuse et fascinante de l'histoire de la Régie des chevaux à Thoune. Les deux livres «Armeeführung» (Conduite de l'armée) et «Das Schwarzpulver» (La poudre noire) en sont déjà à leur deuxième tirage. Finalement, nous avons commencé la publication d'articles techniques dans notre bulletin. Nous poursuivrons nos efforts dans ce sens en traitant de nombreux domaines. Une nouvelle liste des insignes paraîtra prochainement; elle comportera enfin la majeure partie des insignes de l'armée XXI, attendus depuis longtemps. Pour réduire les frais d'impression, nous la mettrons en ligne sur notre site Internet; les personnes intéressées auront aussi la possibilité de la demander avec un bulletin de commande. Henri Habegger conclut sa présentation en remerciant les nombreux bénévoles sans

l'aide desquels le ressort de la collection systématique n'eût pas été en mesure de faire tous ces travaux. Il mentionne notamment Jakob Kläsi, Jacques Schneider, Hansruedi von Gunten, Hans Weigum, Christian Wüthrich, Max Martin, Thuri Schöfecker, Karl Bosshard, Paul Airoidi, Kay Moser, Renato Briccola, Heinz Giese, Georges Currat, Gérard Savioz, Toni Zindel et Franz Fusco. Des remerciements s'adressent également aux exploitations qui apportent leur soutien à Thoune, Berne, Sarnen, Berthoud et sur d'autres sites, de même qu'aux militaires en service, à l'État-major de planification et à la Base logistique de l'armée, à armasuisse, à RUAG et à d'autres services du DDPS.

Le rapport annuel 2006 est adopté à l'unanimité.

## 5. Finances

Tous les membres de l'association ont reçu avec l'invitation le compte de profits et pertes 2006 ainsi que le bilan arrêté au 31 décembre 2006. Ces documents sont présentés par Sascha Burkhalter, caissier de l'association.

### 5.1 Compte de profits et pertes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006

Au total, l'association a réalisé en 2006 des recettes de plus de 160 000 francs, c'est-à-dire environ 20 000 francs de plus qu'inscrit au budget. L'essentiel des recettes se compose des cotisations des membres et de dons, avec un montant conforme au budget de 114 000 francs. Il n'y a eu qu'un nouveau membre à vie au lieu des quatre escomptés. Les charges et les dons en rapport avec un projet de livre de notre association n'étaient

pas budgétisés. Avec un peu plus de 200 francs, les intérêts et les recettes des capitaux sont quelque peu supérieurs au montant prévu. Il est toujours très difficile de prévoir les recettes du shop. Son chiffre d'affaires dépend notamment du nombre de manifestations auxquelles nous participons, ainsi que de l'introduction de nouveaux produits. Les 40 000 francs de chiffre d'affaires réalisé l'année passée sont considérablement plus élevés que ne le prévoyait le budget. Par conséquent, les dons à l'affectation liée et le chiffre d'affaires plus élevés du shop sont les principaux motifs de l'écart réjouissant dans le domaine des recettes. Dans les charges aussi, certains postes sont supérieurs au budget. Avec 42 000 et 51 000 francs, les charges pour l'administration, la publicité et le bulletin d'information sont dans l'ordre de grandeur du budget. Les charges d'administration comprennent principalement les traductions, les frais de port, le matériel de bureau ainsi que les frais de comptes bancaires et postaux. Dans les charges de publicité, la moitié, environ, des coûts provient de la publication du bulletin. Ce poste comprend en outre les coûts d'annonces et du site Internet complètement remanié. L'année passée, il n'a pas été nécessaire de mettre à contribution le budget d'entretien des expositions et des présentations. Les coûts des contacts avec des musées militaires et d'autres musées correspondent au budget avec 1000 francs; ce montant comporte des cotisations de l'association à des institutions proches.

Dans le domaine de l'entretien de notre fonds de matériel, les charges de 449 000 francs sont de 49 000 francs supérieures au budget. Ces postes comprennent principalement les charges salariales de nos collaboratrices et collaborateurs ainsi que toutes les

charges liées aux salaires. D'autres éléments de coûts sont le matériel d'entretien et d'exploitation ainsi que les assurances et les indemnités. 386 000 francs ont pu être facturés dans le cadre de la convention de prestations conclue avec le DDPS; par conséquent, le solde à la charge de l'association s'élève à 62 000 francs.

Ce dépassement du budget a pu être compensé par les recettes plus élevées et grâce aux coûts d'entretien réduits. Avec des recettes de 160 000 francs et des charges de 157 000 francs, les comptes bouclent sur un excédent de recettes de 3075.23 francs, conforme au budget.

### 5.2 Bilan au 31 décembre 2006

Le bilan au 31 décembre 2006 reflète la situation financière stable de notre association. Les actifs se composent principalement de liquidités d'environ 110 000 francs et de créances auprès de tiers s'élevant à 221 000 francs. Comparativement à l'exercice précédent, on constate une part moindre des liquidités et une part accrue des créances. Le motif en est que le DDPS avait déjà procédé à des remboursements pour trois trimestres au 31 décembre 2005, tandis que seules les dépen-

ses du premier trimestre avaient été remboursées à la fin de 2006. Le solde du décompte avec le DDPS a été équilibré au début mars 2007. Comme lors de l'exercice précédent, les articles destinés à la vente pour le shop et les fonds de matériel figurent pro memoria au bilan avec un montant de 1 franc.

Du côté des passifs, les capitaux étrangers sont plus élevés que l'exercice précédent avec environ 155 000 francs. Les engagements auprès de tiers comportent des factures non encore payées à la fin de l'année ainsi que des charges régularisées. De plus, on y trouve des provisions pour la TVA, toujours en suspens, ainsi que pour des risques de procès. Les provisions pour l'entretien de nos expositions sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Désormais, nos comptes incluent un fonds de la section de Zurich de l'Association suisse pour l'étude des armes et armures. Ce montant a été repris, à titre fiduciaire, par la Vsam après la dissolution de cette section. Il reste pour l'instant à disposition pour des activités de cette société.

Les fonds propres s'élèvent à un peu plus de 176 000 francs, bénéfice 2006 inclus, ce qui



représente plus de 53 % de la somme du bilan de 331 000 francs. On peut donc en conclure que notre association dispose d'une fortune extrêmement stable.

### 5.3 Rapport des réviseurs

Le comité a examiné les comptes annuels et le bilan présentés lors de sa séance du 13 mars 2007, et il en recommande l'adoption.

L'agence fiduciaire Paul Freiburghaus confirme dans son rapport de révision du 5 avril 2007 l'exactitude des comptes annuels. Elle en recommande sans restriction l'acceptation.

### 5.4 Effectif des membres

Le caissier informe sur l'effectif des membres. Le 31 décembre 2006, notre association comptait au total 2703 membres, ce qui représente une augmentation de 80 membres (3 %) par rapport à l'exercice précédent. La catégorie des membres individuels enregistre la plus forte augmentation avec 68 nouveaux venus; elle est suivie de la catégorie des membres familles avec 5 nouveaux membres. Avec 2389 personnes, la catégorie des membres individuels reste la plus importante et représente 88 % du total.

### 5.5 Adoption / décharge

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes annuels et le bilan 2006 et elle donne la décharge au comité.

## 6 Élections

### 6.1 Election du président

Comme nouveau président, le comité propose le divisionnaire a d Paul Müller, né en 1943 à Brugg, physicien diplômé, ex-chef de

la planification de l'armée, ex-commandant de la div camp 5. Paul Müller connaît parfaitement l'armée et l'administration militaire.

Le div Müller est élu par acclamation.

Le div Müller remercie pour l'élection et pour la confiance manifestée à son égard. Cette élection l'honore beaucoup et constitue un engagement. Lorsque Paul Müller a été contacté au sujet de ce mandat, l'hiver passé, il a accepté après réflexion parce qu'il aime résoudre des problèmes et relever des défis, est convaincu qu'il s'agit d'une bonne cause, entretient des relations extrêmement étroites avec l'armée et sait pouvoir compter sur une bonne équipe. Il connaît les besoins et le cadre général. Il pense être accepté par les différents partenaires, ce qui constitue une base importante des travaux à venir. Il a fait une expérience extrêmement positive avec la Vsam lors de la présentation commune avec la division de campagne 5 à Aarburg en 2003.

### 6.2 Election d'autres membres du comité

Bruno Maurer annonce les démissions suivantes du comité:

- Markus Reidhaar, ex-commissaire des guerres du canton de Berne;
- Urs Trachsel, ex-commandant de la place d'armes de Thoune;
- Hans Rudolf Schneider, journaliste, chef du ressort des relations publiques.

Le président les remercie pour le travail fourni pendant des années et leur remet un présent.

Les personnes suivantes se mettent à disposition pour siéger au comité:

- Jürg Keller, br a d, né en 1942;
- Ulrich Jampen, ex-collaborateur des FMB, conservateur et président de



Le nouveau président est élu par acclamation

la Fondation du Musée régional de Worben, né en 1941.

Tous deux sont élus par acclamation.

### 6.3 Election de l'organe de révision

L'agence fiduciaire Paul Freiburghaus est réélue à l'unanimité organe de contrôle pour une année.

## 7. Prise de congé du président sortant

Henri Habegger rappelle les mérites du président sortant. Bruno Maurer est entré au printemps 1997 au comité de la Vsam. A la suite de la démission du président de l'époque, en août 1998, Bruno Maurer a repris ad intérim la conduite de l'association. Il a ensuite été élu formellement par l'assemblée des membres du 8 mai 1999. Bruno Maurer a dû faire face à une phase initiale difficile puisqu'il s'est agi de réorienter les activités de l'association, ce qui a nécessité passablement d'habileté après les travaux sans succès du Conseil de fondation. S'il n'a pas atteint son objectif principal, à savoir la création d'un Musée de l'armée suisse, il a

fait faire à l'association de grands progrès dans des mesures importantes qui continueront de servir, à l'avenir, de base à la collection et aux activités de l'association. Bruno Maurer a exercé son mandat avec conviction et avec beaucoup d'engagement. Dans les contacts pas toujours faciles avec le DDPS, il a su faire preuve de diplomatie, d'esprit de conciliation et d'amabilité, mais aussi de la persévérance requise.

Il a dirigé les affaires de l'association avec précision, dans le respect des délais. Au sein du comité, il a établi des structures claires avec l'attribution des tâches et des domaines de responsabilités. Le bulletin d'information publié régulièrement en français et en allemand à partir de 1999 a garanti l'information régulière des membres de l'association. Il a également pris soin des relations importantes avec nos partenaires dans les milieux politiques et administratifs, ainsi qu'avec des organisations apparentées.

Bruno Maurer est un collectionneur passionné de couvre-chefs. Ses immenses connaissances ont été consignées dans plusieurs publications, garantissant ainsi la pérennité.

Avant de devenir président de la Vsam, il avait déjà démontré ses capacités de conduite comme président central de l'ASEEA.

Pour lui exprimer sa reconnaissance pour l'immense travail fourni pour l'Association du musée suisse de l'armée, le comité a décidé à l'unanimité, en l'absence du président, de décerner à Bruno Maurer la qualité de membre à vie créée en 1999.

Comme cadeau d'adieu, Henri Habegger remet à Bruno Maurer un bonnet de police d'ordonnance 1949 pour brigadier – l'un des rares couvre-chefs qui manque encore à sa collection.

L'assemblée remercie Bruno Maurer pour son travail avec de longs applaudissements.

## 8. Programme d'activités 2007

### 8.1 Collaboration avec le DDPS

Pour ce point de l'ordre du jour, Bruno Maurer cède la parole au nouveau président. L'un des efforts principaux sera la clarification des relations avec le DDPS. Paul Müller informe sur la décision du DDPS, publiée il y a deux jours, de désigner un délégué au matériel historique. Selon le communiqué de presse du DDPS, cette personne aura pour tâche d'élaborer un concept de collection et de mise en valeur de l'important matériel historique disponible de l'armée suisse. De plus, avec la réalisation de l'armée XXI et avec les mesures de poursuite du développement de l'armée, d'importantes quantités de matériel retiré du service vont devoir être traitées. Les critères applicables pour la sélection, l'entretien et la conservation du matériel historique de l'armée doivent être mis à jour et, si nécessaire, adaptés aux dispositions en cours d'élaboration de la loi fédérale sur les musées et les collections. Le DDPS a désigné une per-

sonnalité éprouvée dans le domaine de la conduite, M. Martin Huber, ingénieur diplômé EPF et licencié en droit, en qualité de «délégué au matériel historique de l'armée» et l'a chargé d'élaborer un concept de collection et de mise en valeur du matériel historique de l'armée suisse. Un contrat à ce sujet a été signé le 26 avril 2007. Le nouveau concept de collection devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le délégué au matériel historique de l'armée élaborera les bases nécessaires avec l'aide d'une équipe de projet externe, composée de spécialistes internes au DDPS et d'externes. Le délégué est subordonné à une surveillance du projet présidée par le suppléant du secrétaire général du DDPS. Les milieux intéressés ont la possibilité de participer au projet dans le cadre d'un organe consultatif (musées, collectionneurs, etc.).

Martin Huber est membre de la Vsam et s'adresse brièvement à l'assemblée. Martin Huber dispose d'une formation d'ingénieur-électricien EPF et de juriste. Il a été patron de la direction du groupe et est président du conseil d'administration de Georg Fischer. Sa dernière fonction militaire a été celle de chef d'artillerie de la division de campagne 6. Il collectionne des pièces d'artillerie et des véhicules à moteur exposés aujourd'hui au Musée de l'arsenal de Schaffhouse. Sa nouvelle tâche consiste à renouveler les règles du jeu en rapport avec le matériel historique et à les adapter à la situation actuelle. Dans quelle mesure faut-il entreposer quoi, comment et où? Des aspects financiers et juridiques doivent être intégrés dans la réflexion. Les déménagements inutiles doivent être évités. Martin Huber juge très bonnes les chances de réussir. Tous les organes concernés et intéressés au sein de l'administration de la Confédération et en dehors de cette dernière sont intégrés. L'équipe de projet est dirigée par Thomas Martin, un planificateur industriel

d'un bureau privé bâlois. De plus, un comité spécialisé fonctionne comme organe consultatif qui intègre les personnes déjà présentes dans la table ronde du cdt C Liener. Le concept devrait exister d'ici à la fin de 2007, la planification de réalisation est prévue pour 2008, et le concept devrait devenir réalité à partir de 2009.

Paul Müller se réjouit de l'organisation mise en place et de la collaboration future. Dans la situation actuelle, il n'est pas encore en mesure de présenter un programme gouvernemental prêt à la réalisation. La collaboration avec le DDPS et le positionnement futur de la Vsam ne sont pas encore définis actuellement. Dans une certaine mesure, nous nous trouvons au début de ce sujet. Paul Müller entend intégrer autant que faire se peut nos préoccupations pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Paul Müller attache une grande importance à la collection systématique. Elle est trop grande aujourd'hui. Une réduction raisonnable est inévitable, mais la substance ne doit pas se perdre. A cet effet, la Vsam doit mettre à disposition ses vastes connaissances techniques.

La Vsam a préservé beaucoup de matériel de la destruction.

La mission culturelle de l'armée ne peut pas se limiter à la seule collection. Les biens culturels doivent aussi être accessibles. Il n'est pas question de seulement «mettre au chaud» le matériel sauvegardé et de l'entreposer quelque part dans des caisses à l'attention d'une postérité lointaine. La collection systématique doit être entretenue et rendue accessible aux personnes intéressées. La Vsam a une fonction de soutien en rapport avec cette collection. Indépendamment de cette dernière, la Vsam est fondamentalement intéressée à rendre une partie de

la collection accessible à une grande part de la population. L'objectif de l'Association du musée suisse de l'armée ne doit pas être perdu de vue. La Confédération ne va vraisemblablement pas s'engager dans ce domaine. Ce n'est toutefois pas une raison de reporter ce problème sur des générations futures. Il s'agit maintenant, en priorité, de disposer d'une bonne ordonnance du DDPS et, sur cette base, d'élaborer une convention de prestations. L'une de nos principales préoccupations à ce sujet est la question des emplacements qui doivent être attribués clairement, de manière fixe, et être adéquats. La deuxième priorité consiste à empoigner la problématique du Musée.

En conclusion, Paul Müller constate qu'il s'installe dans un «lit chaud» et fonctionnant bien. L'association fait un excellent travail et est bien conduite. Il remercie notamment le président sortant pour son bon travail de conduite pendant de nombreuses années.

### 8.2 Budget 2007

Le budget 2007 prévoit des recettes de 146 000 francs. Les recettes des cotisations



Les participants partagent le repas

des membres et les dons ont été légèrement augmentés; il en va de même des contributions de membres à vie. Il est difficile de planifier le chiffre d'affaires du shop; le montant inscrit au budget 2007 est prudent avec un chiffre d'affaires de 30 000 francs. Les coûts d'administration et de publicité sont inchangés par rapport à l'exercice précédent avec 42 000 et 50 000 francs. Un montant de 460 000 francs a été inscrit au budget pour l'entretien du fonds de matériel; le remboursement de 410 000 francs pourra être demandé au DDPS. Il s'ensuit des charges d'entretien de 50 000 francs à payer par l'association. Au total, avec des recettes de 146 000 francs et des dépenses de 143 000 francs, l'excédent de recettes prévu est de 3000 francs, similaire à celui de l'exercice précédent.

Le président passe la parole à Jürg Zumstein, membre du comité et conseiller juridique, qui informe sur un litige en matière de droit du travail. Un ex-collaborateur de la Vsam a déposé plainte contre cette dernière et exige le paiement de 116 000 francs. Selon Jürg Zumstein, il s'agit essentiellement de savoir si les rapports de travail se fondent sur un contrat d'entreprise, comme le conçoit la Vsam, ou s'il s'agit d'un contrat de travail. L'ensemble du personnel de la Vsam travaillait initialement sur la base de contrats d'entreprise renouvelables annuellement. Au 1.1.2005, tous les contrats d'entreprise ont été transformés en contrats de travail ordinaires. Le plaignant a refusé en automne 2004 le contrat de travail qui lui était proposé et a déposé plainte en 2005. La tentative de conciliation judiciaire a échoué. Le tribunal a siégé le 20 mars 2007 à Thoune. Le tribunal a proposé une transaction dans laquelle la Vsam paierait au plaignant 40 000 francs, les deux parties devant assumer elles-mêmes leurs frais d'avocats et ceux

de tribunal. Le budget 2006 comportait une provision de 20 000 francs pour ce litige, et 20 000 francs sont encore une fois inscrits au budget. Le comité de la Vsam souhaite liquider dignement cette affaire. Comme la transaction dépasse la compétence financière du comité, elle est soumise à l'approbation de l'assemblée des membres dans le budget 2007, avec proposition d'adoption.

Le budget 2007 et la transaction judiciaire sont acceptés à l'unanimité.

### 9. Propositions

Aucune proposition n'a été présentée.

### 10. Divers

Le président demande si, à l'avenir, les assemblées des membres devront continuer d'avoir lieu un samedi ou, éventuellement, un autre jour de la semaine comme un vendredi. Dans un vote consultatif, deux tiers environ des membres s'expriment en faveur du samedi. Par conséquent, la prochaine assemblée des membres aura lieu le samedi 26 avril 2008.

L'assemblée est close à 12h25.

Après l'assemblée, les membres prennent ensemble le repas de midi. L'après-midi, les participants visitent l'exposition spéciale «Moulin à poudre de Steffisburg, fabrication de poudre noire et objets spéciaux de notre collection», préparée pour la Gant du 25 avril 2007, de même que les postes de travail et les entrepôts dans les bâtiments 782 et 771.

Pour le procès-verbal:  
Le secrétaire de la Vsam, H. Wermelinger

# La malle d'officier

## bien connue et son histoire lacunaire

Dans le cadre de nos travaux d'inventorisation, la collection des malles d'officier a également été recensée et soumise à une investigation en profondeur. Il s'agissait alors, d'une part, de mettre de l'ordre dans la collection et, d'autre part, de rassembler les différents articles, les documents y afférant ainsi que le contexte historique. Très vite, nous avons pu observer que nous disposions de spécimens très divers mais que la documentation écrite faisait défaut. Le contact avec les services compétents du DDPS révéla qu'ils ne disposaient plus de documentation sur la fabrication, l'acquisition et la remise des dites malles d'officier. Nous avons donc décidé, également pour cette partie de la collection, d'exposer l'état actuel de nos connaissances dans le cadre d'un rapport. Et nous espérons que d'autres informations ne manqueront pas d'apparaître, ce qui nous permettra de combler nos lacunes.

### Historique

A une époque reculée – soit au temps des régiments capitulés – il était courant, et sans doute aussi nécessaire, que les officiers puissent placer dans leurs bagages tous les objets nécessaires à la vie de tous les jours et au confort souhaité. Ainsi, la collection systématique comprend-elle de grandes malles en bois d'une longueur allant jusqu'à 4 mètres et datant d'avant 1800. Elles servaient de bagages aux officiers au sens de véritables ménages qu'on transportait dans des fourgons.

Afin de limiter le volume nécessaire au transport des bagages d'officier qui, de

toute évidence, tendait à prendre des proportions parfois démesurées, le Conseil de Guerre fédéral édicta, en date du 27 octobre 1846, une disposition entérinée par la Diète et qui s'appelait «Prescription sur le poids autorisé des bagages que les officiers de tout grade ont le droit d'amener au service dans l'armée fédérale».



Cette prescription fixe de manière très différenciée les limites de principe des bagages (en livres suisses), selon l'incorporation, la fonction et le grade:

- Officiers d'état-major fédéraux d'un grade plus élevé que lieutenant-colonel (aucune limite, supposition) 150 livres
- Lieutenant-colonel 100 livres
- Major 100 livres
- Capitaine 75 livres
- Lieutenant ou sous-lieutenant 50 livres
- Secrétaire d'état-major 30 livres



Dans le génie et dans l'artillerie, on calculait un supplément pour des «instruments scientifiques»; pour les médecins, un autre pour «des ouvrages (livres) et des instruments». Pour les commandants de compagnie, on accordait un supplément pour la «caisse de compagnie», et, pour la cavalerie, un supplément pour «des articles liés à l'équipement des chevaux».

Dans la classe des sous-officiers, seuls les adjudants sous-officiers, les fourriers d'état-major, les tambours-majors, les chefs des fanfares et les maîtres-charrons bénéficiaient d'une limite de 25 livres.

#### Arrêté du Conseil fédéral concernant la malle d'ordonnance 1889

Le Conseil fédéral promulga, en date du 17 mai 1889, l'arrêté suivant sur la malle d'officier. Le texte étant remarquablement concis, nous reproduisons ci-après cet arrêté dans son intégralité.

Si cet arrêté du Conseil fédéral n'imposait pas la malle d'officier, il soumettait néanmoins tant les valeurs maximales des gabarits que les poids des bagages d'officier à une réglementation rigoureuse.

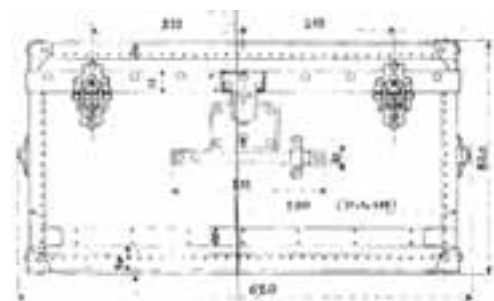
La malle, déclarée d'ordonnance, était faite de bois laqué noir renforcé par des liteaux extérieurs en tôle, et l'intérieur revêtu d'étoffe (canevas). Nous supposons qu'il s'agissait d'une version renforcée de la malle bombée telle qu'on la trouvait sur le marché, avec le même mode de fabrication et les mêmes garnitures (mais sans la croix suisse sur les fermetures). Le compartiment pour la malle d'officier mentionné à l'article 2 de l'arrêté comprenait un agencement dans le fond avec une boîte en fer blanc intégrée,



d'un gabarit de 200x160x80 mm, avec fermeture à lanière. Le casier supérieur était en carton revêtu d'étoffe. Les poignées, celles de devant tout comme les poignées latérales, étaient des lanières faites de cuir et fixées avec des rivets.

Les grands chiffres à numérotation continue en caractères blancs sur le couvercle servaient, tout comme la case pour les étiquettes sur le côté, à éviter les confusions. Le numéro le plus élevé connu de ce modèle est le numéro 23088. On trouve toutefois des malles sans numérotation ainsi que d'autres qui ne présentaient que l'inscription du nom en caractères blancs.

Ci-dessous, un extrait du plan original de la Division technique n° 333, d'ordonnance 1889, datant de l'année 1904.



#### Modification du gabarit de la malle d'officier pour l'ordonnance de 1927

En 1927 (sur la malle de notre collection portant le numéro 1118 est inscrite l'année de fabrication 1929), les gabarits des malles d'officier ont été modifiés comme suit:

	Longueur	Largeur	Hauteur
Modèle 1889	590 mm	380 mm	320 mm
Modèle 1927	720 mm	390 mm	280 mm

La malle modèle 1927 a été modifiée en 1971 et s'appelle modèle d'ordonnance 1927/71. A cette occasion, ont été apportées les adaptations suivantes:

- Simplification des deux serrures antérieures à houssettes, désormais sans la croix suisse;



Malle d'officier, ordonnance 1927

- Revêtement intérieur avec un canevas en plastique vert à grain au lieu d'un revêtement en étoffe;
- Remplacement des poignées latérales en cuir par des clapets rabattables métalliques munis de ressorts.

Plus tard, le compartiment revêtu jusque-là d'un canevas en matière synthétique a été fabriqué en bois laqué vert.

Le numéro le plus élevé connu de la malle d'officier ordonnance 1927/71 est le numéro 62074.

#### Autres applications du principe de construction de la malle d'officier

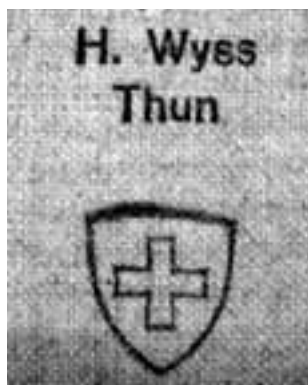
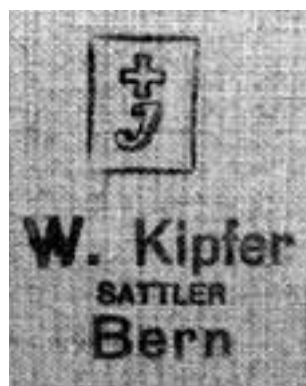
Comme le principe de construction de la malle d'officier avait, de toute évidence, fait ses preuves et se prêtait aussi pour de lourdes charges et de fortes sollicitations, il a été repris également pour la malle de selle d'officier ainsi que pour une série de malles à outils – par exemple pour le mécanicien d'appareils de transmission.

#### Fabricants de la malle d'officier

Comme il n'a plus été possible d'obtenir des données sur les fabricants et les dates d'acquisition auprès des offices fédéraux, il ne nous restait plus qu'à exploiter les nombreuses mar-

ques dans les malles en notre possession et tenter de prendre contact avec les fabricants. Mais ces tentatives ne furent couronnées que de peu de succès elles aussi, car pratiquement toutes les

entreprises avaient disparu ou avaient transféré leurs activités dans d'autres domaines. Dans un seul cas, il subsiste l'espoir d'obtenir des informations de la part du fabricant de l'époque.



### Essais en vue du remplacement de la malle d'officier

Depuis le milieu des années 1980, des essais ont été entrepris pour remplacer la malle d'officier. Outre la simplification de la malle en bois, on a également procédé à des essais, comprenant plusieurs variantes en alumi-

nium et en matière synthétique, qui ont à nouveau été abandonnés. Les modèles d'essai disponibles en grandes quantités au sein de notre collection ne sont malheureusement pas encore documentés.

Ci-dessous, quelques exemplaires parmi ces modèles d'essai.



Suite à la forte augmentation du volume des documents dans le bagage des officiers, et vu les nouveaux besoins, une caisse polyvalente, utilisable tant pour les bagages que pour les documents, a été mise à l'essai en 2001 et a dès lors également été introduite.



Caisse polyvalente

### Recherche d'informations

Comme nous l'avons évoqué au début de l'article, nous manquons d'informations aussi dans cette partie de la collection et recherchons des données sous forme de plans et d'autres documents originaux sur les essais, la fabrication, l'acquisition et l'introduction des malles d'officier, des malles de selle et d'articles analogues. Nous poursuivons évidemment nos recherches dans les archives et auprès des services du DDPS. Force est de constater, toutefois, qu'après plusieurs générations consécutives au sein des instances compétentes, le savoir relatif à cette matière a pratiquement disparu.

Nous souhaitons donc obtenir des informations complémentaires par le biais d'un appel aux membres du Vsam et vous remercions de votre collaboration.

Texte: Henri Habegger,  
Chef du ressort du matériel de la  
Collection systématique Vsam  
Photos: Auteur et archives Vsam  
Articles: Collection systématique

## Zurich: le Musée national expose désormais des armes historiques

Pour répondre aux demandes réitérées du public concernant une nouvelle présentation de la collection d'armes, la tour ouest du Musée national accueille désormais une ex-

position permanente consacrée aux armes, que le visiteur pourra découvrir dans leur environnement historique et leur affectation spécifique dans un contexte civil ou militaire.



Le circuit historique et culturel du Musée national suisse comporte dorénavant une exposition d'armes aménagée dans la tour ouest. Les armes présentées sont une sélection du riche fonds de l'arsenal de Zurich et de magnifiques pièces provenant des collections du Musée.

Grâce à son fonds issu de l'ancien arsenal de Zurich, la collection d'armes du Musée national est l'une des plus importantes, tant sur le plan national qu'international, à avoir sauvé le caractère d'un arsenal municipal. En Suisse, seul l'ancien arsenal de Soleure lui est comparable, tandis qu'à l'étranger la collec-

tion de l'arsenal de Graz, en Autriche, lui est supérieure par le nombre d'objets.

L'exposition dans la tour des armes s'ouvre sur une série d'armes médiévales, parmi lesquelles se trouvent les plus belles pièces de la collection avec une armure et un heaume provenant du château de Gessler à Küssnacht SZ, le plus ancien bouclier de combat conservé, provenant de Seedorf UR, et toute une série d'épées et de poignards qui avaient appartenu à des chevaliers. Une autre salle est consacrée à l'arsenal et à ses fonctions d'entrepôt pour les armes, à l'origine du musée, et de lieu de formation des artilleurs zurichoises. Cette salle a un caractère militaire particulièrement marqué, à la différence des

cabinets suivants qui présentent des pièces baroques d'apparat et de prestige, ainsi que des armes de chasse et de sport richement ornées. A l'étage supérieur, une série d'uniformes et de pièces d'équipement illustrent les thèmes «Les Suisses au service étranger», «Les troupes cantonales» et «L'évolution de l'armée suisse aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles». L'exposition présentée dans la tour traite également de la fascination que les armes ont toujours exercée sur les enfants.

Ce texte est une version abrégée du communiqué de presse du Musée national à Zurich. Version intégrale sur le site Internet [www.musee-suisse.ch / presse /](http://www.musee-suisse.ch/presse/).

